

**ENS Cachan
Antenne de Bretagne**

**Concours d'entrée
Département 2SEP**

**Rapport de jury
Session 2009**

Nb : Comme indiqué ci-dessus, ce rapport concerne la session 2009 du concours d'entrée au département Sciences du Sport et Éducation Physique (2SEP) de l'École normale supérieure (ENS) de Cachan - Antenne de Bretagne. Il ne présage en rien du type de sujets posés lors des prochaines sessions du concours d'entrée. Nous invitons donc les candidats des prochaines sessions à se préparer en fonction de la totalité du programme.

Président du concours : Jean-Yves Mérindol, Directeur de l'ENS de Cachan
Vice-président du concours : Jacques PRIOUX, Directeur du Département 2SEP

Avant propos

Comme pour les sessions précédentes du concours d'entrée, il doit être rappelé aux lecteurs de ce rapport que les missions de l'ENS Cachan sont de *«préparer, par une formation culturelle et scientifique de haut niveau, des élèves se destinant à la recherche scientifique fondamentale ou appliquée, à l'enseignement universitaire ou dans les classes préparatoires, ainsi qu'à l'enseignement secondaire, et plus généralement, au service des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des entreprises. Elle exerce ses missions principalement dans les disciplines technologiques, scientifiques et de gestion»*. L'ordre dans lequel ces missions sont présentées n'est pas anodin. Le département Sciences du sport et éducation physique (2SEP), à l'instar des autres départements de l'ENS Cachan, se doit de remplir ces missions. Nous invitons donc les candidats aux prochaines sessions du concours à bien réfléchir sur les motivations qui les animent en cherchant à intégrer le département 2SEP de l'ENS Cachan. Il est en effet important de rappeler ici que 70 % des élèves de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan, tous départements confondus, poursuivent leur cursus universitaire en formation doctorale. Le souhait de la direction du département 2SEP est donc que le plus grand nombre de ses élèves passent l'agrégation externe en éducation physique et sportive (EPS) puis poursuivent leur cursus universitaire en formation doctorale quelque soit leurs domaines scientifiques de prédilection (SVS, SHS, Sciences pour l'ingénieur etc.).

S'agissant de ce rapport nous invitons les candidats à la prochaine session du concours à le lire attentivement afin de se mettre dans les meilleures conditions pour la préparer. Nous leur recommandons également de ne pas se laisser impressionner par le contenu de certains rapports de jury qui peuvent apparaître décourageant au premier abord. Les épreuves de ce concours sont accessibles au plus grand nombre d'étudiants STAPS dès lors qu'ils y consacrent du temps pour s'y préparer. Nous renvoyons, à cet égard, les candidats à la prochaine session du concours, à la lecture de son programme et nous les invitons à se préparer en fonction de la totalité de ce programme.

Jacques Prioux
Vice Président du concours
Directeur du département 2SEP

Sommaire

| | |
|---------------------------------------|-------|
| Modifications du concours d'entrée | p. 4 |
| Textes | p. 5 |
| Informations générales | p. 7 |
| Statistiques par épreuve | p. 8 |
| Rapports épreuves d'admissibilité | p. 10 |
| Rapports épreuves d'admission | p. 23 |
| Rapports épreuves pratiques sportives | p. 26 |

Les rapports des jurys sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

Modification du concours d'entrée au département 2SEP

La session 2010 ainsi que les sessions suivantes du concours d'entrée au département 2SEP vont subir de profond changement. Ces changements vous sont présentés dans les grandes lignes ci-après. Pour plus de détails vous devez vous rendre à la rubrique admission du site internet du département 2SEP. **Enfin ces changements ne concernent pas le programme du concours. Ce programme reste inchangé.**

Épreuves écrites d'admissibilité

Les durées d'épreuves pour les compositions en SVS et SHS seront augmentées : ces épreuves passent de 3H00 à 4H00. L'épreuve de dissertation reste à 4H00.

Épreuves d'admission

1. Épreuve écrite

Épreuve de langue vivante étrangère (durée deux heures, coefficient 2). La seule langue proposée au concours sera l'anglais. Aucune autre langue ne pourra être proposée.

2. Épreuves orales (leurs durées sont fixées par le jury)

2.1 Épreuve orale relative aux activités physiques, sportives et artistiques (coefficient 5). Cette épreuve verra sa durée totale augmenter de 15 min. De même, l'APSA tirée au sort par le candidat ne pourra pas être de la même famille d'APSA que celles choisies en option et en polyvalence.

2.2 Épreuve orale de langue vivante étrangère (coefficient 2). La seule langue proposée au concours sera l'anglais. Aucune autre langue ne pourra être proposée.

3. Épreuves de pratique sportive

3.1 Épreuve de pratique sportive obligatoire (coefficient 2). Le 200 m nage libre est remplacé par une épreuve de sauvetage.

3.2 Épreuve de pratique sportive de polyvalence (coefficient 3). Le candidat choisit une activité physique sportive et artistique (APSA) parmi la liste suivante : gymnastique (sol), athlétisme (longueur et 400m), sport collectif (handball), combat (judo), raquette (badminton), activité physique de pleine nature (A.P.P.N. : escalade), activité physique d'expression (APEX : danse). **Cette APSA devra être différente de celle choisie pour l'épreuve de pratique sportive d'option.**

3.3 Épreuve de pratique sportive d'option (coefficient 4). Le candidat choisit une activité physique sportive et artistique (APSA) parmi la liste suivante : gymnastique (sol), athlétisme (longueur et 400m), sport collectif (handball), combat (judo), raquette (badminton), activité physique de pleine nature (A.P.P.N. : escalade), activité physique d'expression (APEX : danse). **Cette APSA devra être différente de celle choisie pour l'épreuve de pratique sportive de polyvalence.**

Textes

IMPORTANT : Cette partie du rapport vous présente les anciens textes. Les nouveaux textes relatifs aux modifications présentées précédemment ne sont pas encore parus au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Extrait de l'arrêté du 9 septembre 2004 fixant le programme des concours d'admission en première année et en troisième année à l'Ecole normale supérieure de Cachan

NOR : MENS0401772A

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret no 87-698 du 26 août 1987 modifié relatif à l'Ecole normale supérieure de Cachan ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2004 fixant les conditions d'admission des élèves par concours aux écoles normales supérieures ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2004 fixant les conditions d'admission des élèves, spécifiques aux concours de l'Ecole normale supérieure de Cachan,

Arrête :

Article 1 : Les programmes des concours d'admission en première année et en troisième année à l'Ecole normale supérieure (ENS) de Cachan sont fixés comme suit :

TITRE Ier

PROGRAMME DES CONCOURS D'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE

Article 14 : EPS (éducation physique et sportive).

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission porte sur les contenus de formation " fondamentaux " dispensés en DEUG ou au cours des deux premières années d'université de sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

Pour chaque épreuve, des connaissances actualisées sur des aspects conceptuels (i.e., définition précise et référencée des termes), théoriques (i.e., connaissance des principaux modèles théoriques utilisés) empiriques ou expérimentaux sont requises.

Composition de sciences de la vie et activité physique (SV)

- Le mouvement, de l'élaboration de la commande à l'exécution : Anatomie et physiologie du système nerveux central ; Physiologie du muscle strié squelettique ; Anatomie fonctionnelle des ceintures scapulaire et pelvienne ; Physiologie de la posture et de l'équilibre ; Analyse biomécanique du mouvement.

- La plasticité des systèmes physiologiques qui concourent à la réalisation de l'exercice musculaire, hyper-activité et hypo-activité : Bioénergétique de l'exercice musculaire ; Adaptations cardiovasculaires et respiratoires à l'exercice musculaire ; Santé et activité physique : nutrition, diététique, effets de l'alcool et du tabac sur la pratique physique, dopage. Composition de sciences humaines et sociales (SHS) et activité physique.

- Eléments de sciences humaines : Développement et apprentissages moteurs et décisionnels : théories, lois, modèles ; Motivation, émotions, personnalité et leur importance dans la pratique sportive ; Dynamique des groupes et sport.

- Eléments de sciences sociales : Les grands courants explicatifs de la société du xxe siècle ; Naissance et développement du sport moderne en France ; Sport et corps, pratiques et pratiquants dans la société moderne.

Article 29 : L'arrêté du 7 janvier 2002 fixant le programme des concours d'admission en première année à l'Ecole normale supérieure de Cachan et l'arrêté du 7 janvier 2002 fixant le programme des concours d'admission en troisième année à l'Ecole normale supérieure de Cachan sont abrogés au 1er septembre 2004.

Article 30 : Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 9 septembre 2004.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de l'enseignement supérieur :

Le chef de service, J.-P. Korolitski

Extrait de l'arrêté du 9 septembre 2004 fixant les conditions d'admission des élèves, spécifiques aux concours de l'Ecole normale supérieure de Cachan

NOR : MENS0401771A

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 716-1 ;

Vu la loi du 23 décembre 1901 relative aux fraudes dans les examens et concours publics ;

Vu la loi no 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi no 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret no 87-698 du 26 août 1987 relatif à l'Ecole normale supérieure de Cachan, modifié par les décrets no 94-1161 du 22 décembre 1994 et no 2003-105 du 5 février 2003 ;

Vu le décret no 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics, modifié par les décrets no 2003-67 du 20 janvier 2003 et no 2003-1307 du 26 décembre 2003 ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2004 fixant les conditions d'admission des élèves par concours aux écoles normales supérieures,

Arrête :

TITRE I^{er} CONCOURS D'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE

Article 1 Les élèves sont recrutés, en première année, par la voie d'un concours dans les groupes ou disciplines suivants :

- groupe MP (mathématiques-physique) ;
- groupe Info (informatique) ;
- groupe PC (physique-chimie) ;
- groupe BCPST (biologie, chimie, physique, sciences de la Terre) ;
- groupe PSI (physique-sciences de l'ingénieur) ;
- groupe PT (physique-technologie) ;
- groupe TSI (technologie et sciences industrielles) ;
- post DUT-BTS (options GE-GM-GC : génie électrique, génie mécanique, génie civil) ;
- design ;
- droit, économie et gestion ;
- économie et gestion ;
- sciences sociales ;
- langue étrangère : anglais ;
- éducation physique et sportive (EPS).

Pour être nommés élèves de l'école normale supérieure, les candidats du concours post DUT-BTS (options génie électrique, génie mécanique, génie civil) devront pouvoir justifier de l'obtention d'un BTS ou d'un DUT.

Pour être nommés élèves de l'école normale supérieure, les candidats du concours EPS doivent être titulaires d'un DEUG STAPS ou avoir capitalisé 120 crédits ECTS (European Credit Transfer System) en UFR-STAPS.

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à l'obtention de 240 unités ECTS en université, école d'ingénieur figurant sur la liste des écoles habilitées à délivrer ce diplôme établie par la commission des titres d'ingénieur, ou école supérieure de commerce ne peuvent être autorisées à concourir.

Nul ne peut être autorisé à se présenter plus de deux fois aux épreuves d'un concours d'admission en première année à l'École normale supérieure de Cachan.

Les épreuves d'admissibilité du concours Design sont organisées par l'ENS de Cachan dans un centre unique en Ile-de-France.

Les concours des groupes MP, Info, PC, BCPST, PSI, PT, TSI, sciences sociales, langue étrangère sont organisés dans le cadre de banques d'épreuves.

Le concours post-DUT-BTS est organisé dans le cadre d'une banque d'épreuves DUT-BTS gérée par le service concours de l'école nationale supérieure de l'électronique et de ses applications (ENSEA).

Article 15 : Education physique et sportive (EPS).

Le concours éducation physique et sportive comporte les épreuves suivantes :

Epreuves écrites d'admissibilité :

1. Composition de sciences de la vie et activité physique (durée : trois heures ; coefficient 4) ;
2. Composition de sciences humaines et sociales et activité physique (durée : trois heures ; coefficient 4) ;
3. Dissertation de culture générale en relation avec les activités physiques et sportives (durée : quatre heures ; coefficient 6).

Epreuves d'admission :

1. Epreuve écrite : Epreuve de langue vivante étrangère (durée : 2 heures ; coefficient 2) : l'épreuve écrite de langue vivante étrangère porte, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais, russe. L'épreuve consiste en un exercice de version, éventuellement complété par un exercice d'expression dans la langue étrangère choisie, en réponse à une ou deux questions sur le texte.
2. Epreuves orales : - épreuve orale relative aux activités physiques, sportives et artistiques (coefficient 5). - épreuve de langue vivante étrangère (coefficient 2). L'épreuve orale de langue vivante étrangère porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général ou sportif.

Epreuves de pratique sportive :

1. Epreuve de pratique sportive obligatoire : natation : 200 mètres nage libre (coefficient 2) ;
2. Epreuve de pratique sportive de polyvalence : (coefficient 3). Le candidat passe une épreuve de son choix parmi les quatre activités proposées : danse, badminton, escalade, handball.
3. Epreuve de pratique sportive d'option : (coefficient 4). Le candidat passe une épreuve de son choix parmi les quatre activités proposées : saut en longueur, gymnastique au sol, judo, course : 400 mètres.

Article 30 L'arrêté du 10 octobre 2001 fixant les conditions d'admission en première année à l'École normale supérieure de Cachan, modifié par les arrêtés du 21 mars 2002 et du 24 juin 2002, ainsi que l'arrêté du 10 octobre 2001 fixant les conditions d'admission en troisième année à l'École normale supérieure de Cachan sont abrogés à compter du 1^{er} septembre 2004.

Article 31 Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 9 septembre 2004.

Informations générales

| | nb de postes | nb d'inscrits | nb de présents | nb d'admissibles | Admissibilité nb de points (moyenne) | nb de classés | Admission nb de points (moyenne) | nb de postes pourvus | dernier appelé |
|------|--------------|---------------|----------------|------------------|--|---------------|--|----------------------|-------------------|
| 2002 | 10 | 247 | 117 | 21 | 52.51 (5.25) | 11 | 268.02 (8.65) | 10 | 10 ^{ème} |
| 2003 | 10 | 237 | 95 | 32 | 42.49 (4.25) | 11 | 267.02 (8.61) | 10 | 10 ^{ème} |
| 2004 | 10 | 170 | 83 | 30 | 75.50 (7.55) | 12 | 311 (10.03) | 10 | 10 ^{ème} |
| 2005 | 9 | 191 | 157 | 30 | 126 (9.00) | 12 | 352 (11.00) | 10 | 10 ^{ème} |
| 2006 | 10 | 200 | 147 | 30 | 131 (9.36) | 12 | 347.50 (10.86) | 11 | 11 ^{ème} |
| 2007 | 10 | 153 | 106 | 32 | 126.52 (9.04) | 14 | 340.50 (10.64) | 10 | 10 ^{ème} |
| 2008 | 10 | 132 | 108 | 26 | 114.76 (8.20) | 11 | 309.22 (9.66) | 10 | 10 ^{ème} |
| 2009 | 10 | 92 | 60 | 25 | 103.52 (7.39) | 12 | 328.25 (10.26) | 11 | 11 ^{ème} |

Répartition des candidats par civilité

Hommes

Nb d'inscrits

Nombre : 63

Pourcentage : 68 %

Admissibles

Nombre : 17

Pourcentage : 68 %

Classés

Nombre : 6

Pourcentage : 50 %

Entrants

Nombre : 6

Pourcentage : 55 %

Femmes

Nb d'inscrits

Nombre : 29

Pourcentage : 32 %

Admissibles

Nombre : 8

Pourcentage : 32 %

Classés

Nombre : 6

Pourcentage : 50 %

Entrants

Nombre : 5

Pourcentage : 45 %

Statistiques par épreuve

Admissibilité

Épreuve de Composition de Sciences de la Vie (SV) et activité physique

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| Total candidats inscrits : 92 | Note mini : 1.8 |
| Candidats présents : 57 | Note maxi : 10.0 |
| Candidats absents : 35 | Moyenne : 5.5 ± 1.9 |

Épreuve de Composition de Sciences Humaines et Sociales (SHS) et activité physique

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| Total candidats inscrits : 92 | Note mini : 2.5 |
| Candidats présents : 57 | Note maxi : 14.0 |
| Candidats absents : 35 | Moyenne : 8.3 ± 3.2 |

Épreuve de Dissertation de Culture Générale en relation avec les activités physiques et sportives

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| Total candidats inscrits : 92 | Note mini : 0.05 |
| Candidats présents : 59 | Note maxi : 15.5 |
| Candidats absents : 33 | Moyenne : 7.6 ± 2.7 |

Admission

Epreuve de Natation

| | |
|-------------------------|---------------------|
| Total de candidats : 25 | Note mini : 0.0 |
| Candidats présents : 25 | Note maxi : 19.0 |
| Candidats absents : 0 | Moyenne : 6.8 ± 4.8 |

Epreuve APSA

| | |
|-------------------------|---------------------|
| Total de candidats : 25 | Note mini : 1.0 |
| Candidats présents : 25 | Note maxi : 19.0 |
| Candidats absents : 0 | Moyenne : 8.6 ± 6.7 |

Epreuve d'option

Saut en longueur

| | |
|------------------------|---------------------|
| Total de candidats : 2 | Note mini : 7.0 |
| Candidats présents : 2 | Note maxi : 12.0 |
| Candidats absents : 0 | Moyenne : 9.5 ± 3.5 |

Epreuve d'option

Gymnastique au sol

| | |
|------------------------|----------------------|
| Total de candidats : 6 | Note mini : 5.4 |
| Candidats présents : 6 | Note maxi : 18.5 |
| Candidats absents : 0 | Moyenne : 11.6 ± 5.0 |

Judo

| | |
|------------------------|------------------|
| Total de candidats : 1 | Note mini : 19.5 |
| Candidats présents : 1 | Note maxi : 19.5 |
| Candidats absents : 0 | Moyenne : 19.5 |

Course (400 m)

| | |
|-------------------------|----------------------|
| Total de candidats : 16 | Note mini : 7.0 |
| Candidats présents : 16 | Note maxi : 14.0 |
| Candidats absents : 0 | Moyenne : 9.97 ± 2.4 |

Epreuve de polyvalence

Danse

| | |
|------------------------|----------------------|
| Total de candidats : 3 | Note mini : 8.5 |
| Candidats présents : 3 | Note maxi : 18.0 |
| Candidats absents : 0 | Moyenne : 12.8 ± 4.8 |

Epreuve de polyvalence

Badminton

| | |
|-------------------------|----------------------|
| Total de candidats : 15 | Note mini : 8.0 |
| Candidats présents : 15 | Note maxi : 14.5 |
| Candidats absents : 0 | Moyenne : 11.7 ± 1.7 |

Escalade

| | |
|------------------------|----------------------|
| Total de candidats : 5 | Note mini : 5.8 |
| Candidats présents : 5 | Note maxi : 16.0 |
| Candidats absents : 0 | Moyenne : 10.7 ± 3.7 |

Handball

| | |
|------------------------|---------------------|
| Total de candidats : 2 | Note mini : 6.0 |
| Candidats présents : 2 | Note maxi : 11.0 |
| Candidats absents : 0 | Moyenne : 8.5 ± 3.5 |

Epreuve de langues

Epreuve écrite d'anglais

Total de candidats : 19 Note mini : 4.0
Candidats présents : 19 Note maxi : 14.0
Candidats absents : 0 Moyenne : 8.9 ± 2.8

Epreuve orale d'anglais

Total de candidats : 19 Note mini : 8.0
Candidats présents : 19 Note maxi : 17.0
Candidats absents : 0 Moyenne : 10.9 ± 2.5

Epreuve écrite d'allemand

Total de candidats : 3 Note mini : 6.0
Candidats présents : 3 Note maxi : 15.0
Candidats absents : 0 Moyenne : 10 ± 4.6

Epreuve orale d'allemand

Total de candidats : 3 Note mini : 7.0
Candidats présents : 3 Note maxi : 11.0
Candidats absents : 0 Moyenne : 8.3 ± 2.3

Epreuve écrite d'espagnol

Total de candidats : 3 Note mini : 10.0
Candidats présents : 3 Note maxi : 15.0
Candidats absents : 0 Moyenne : 12.7 ± 2.5

Epreuve orale d'espagnol

Total de candidats : 3 Note mini : 9.0
Candidats présents : 3 Note maxi : 16.5
Candidats absents : 0 Moyenne : 13.7 ± 4.1

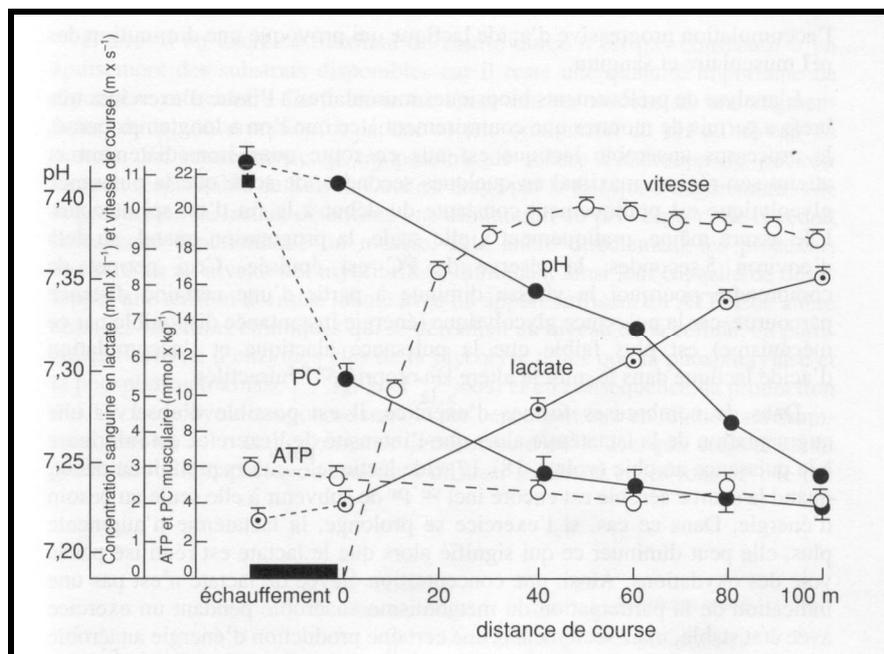
LES RAPPORTS

Admissibilité

Composition de Sciences de la Vie (SV) et activité physique

Sujet 1 :

«La figure ci-dessous présente l'évolution des concentrations musculaires en adénosine triphosphate (ATP), phosphocréatine (PC), des valeurs sanguines du pH et de la concentration en lactate, ainsi que de la vitesse de course lors d'un sprint sur 100 m. Les athlètes ont effectués plusieurs sprints sur des distances de 40, 60, 80 et 100 m (H. Monod et R. Flandrois, *Physiologie du sport*, Masson, Paris, 1994).



- **Question n°1 :** Analysez et interprétez la figure ci-dessus, pour expliquer quelle(s) filière(s) énergétique(s) intervien(nen)t au cours de ce type d'effort.

- **Question n°2 :** L'analyse de la vitesse de course de D.J., un athlète que vous entraînez, montre une forte diminution de la vitesse de course après 60 m. Quel(s) objectif(s) viserez-vous à l'entraînement ? Pourquoi ?

- La réponse à la première question consistait en une analyse de résultats expérimentaux et leur interprétation : "Analysez et interprétez la figure ci-dessus, pour expliquer quelle(s) filière(s) énergétique(s) intervien(nen)t au cours de ce type d'effort". Il s'agit donc plus d'une démonstration que d'une explication. Ce sujet impliquait des connaissances théoriques, relatives à l'intervention des

filières énergétiques au cours d'une épreuve caractéristique de ce type d'effort. D'une manière générale, les candidats possèdent ces connaissances de base. Cependant, cette connaissance s'est traduite, le plus souvent, par un traitement superficiel du sujet. Comment démontrer sans expliquer clairement la signification de chaque paramètre physiologique présenté, puis la façon de l'utiliser ?

- Dans le même ordre d'idée, la réponse à la question n°2 ne consistait pas à exposer la planification idéale d'un entraînement (ce qui a été fait dans la plupart des cas), mais les arguments issus du domaine de la physiologie de l'exercice qui conduisent à une telle planification.

En plus des connaissances théoriques, ce sujet nécessitait surtout la maîtrise d'une démarche logique d'argumentation. De ce point de vue, le niveau des candidats peut être considéré comme faible. Dans les meilleures copies, l'intervention des filières énergétiques était exposée sans lien avec les données expérimentales présentées dans le graphe, ou en y faisant vaguement référence. Dans d'autres copies, les conclusions allaient même à l'encontre de l'analyse. Dans le premier cas, il s'agit d'une restitution scolaire des connaissances. Dans le second cas, le candidat fait preuve d'un manque d'esprit critique.

Il est donc rappelé aux candidats que la préparation de cette épreuve ne vise pas uniquement à connaître les différents chapitres d'ouvrages traitant de la physiologie de l'exercice physique. Ce type de connaissance permet de restituer scolairement les connaissances acquises mais pas mieux. Comme pour d'autres concours, la réussite à cet écrit nécessite de la part du candidat qu'il soit capable d'articuler ses connaissances et de les organiser en fonction du contexte imposé par la question posée. Il s'agit d'une véritable compétence, qui s'acquiert par l'entraînement à ce type de sujet.

Sujet 2 :

«Dans les activités physiques et sportives, la notion de schéma corporel est centrale tout au long du cursus du sportif. Après avoir défini d'un point de vue scientifique ce qu'est le schéma corporel, vous expliquerez la place qu'il occupe dans la relation entre le système nerveux central et la motricité»

1. Contenus attendus en rapport avec le sujet

Le positionnement du sujet s'inscrit bien dans le programme «sciences de la vie et activité physique : le mouvement, de l'élaboration de la commande à l'exécution». Il concerne principalement les sous-thèmes : Anatomie et physiologie du système nerveux central et physiologie de la posture et de l'équilibre. Le sujet prend position : «Dans les activités physiques et sportives, la notion de schéma corporel est centrale tout au long du cursus du sportif», invitant le candidat à démontrer et à argumenter et non à réfuter la proposition.

Une bonne copie devra articuler les éléments suivants (pas obligatoirement dans cet ordre) :

- 1.1. **Un débat argumenté sur l'affirmation introductive du sujet** : «Dans les activités physiques et sportives, la notion de schéma corporel est centrale tout au long du cursus du sportif».

1.2. Une présentation/définition générale des mots clés essentiels du sujet : «schéma corporel, tout au long du cursus, système nerveux central, motricité».

1.3. Un approfondissement de la notion de schéma corporel en rapport avec le système nerveux et la motricité :

- Présentation du système nerveux central comme instrument des échanges informationnels donc comme étant une interface entre l'extérieur, l'environnement et le corps sous son aspect moteur, indiquant la place essentielle du système nerveux central dans l'élaboration du schéma corporel.

- Mise en tension de la conception cognitiviste du contrôle du mouvement et donc de l'impact du système nerveux central dans la construction du schéma corporel au regard des conceptions écologiques (courant de la perception directe, Gibson, 1979 ; courant des systèmes dynamiques, Bernstein, 1967).

- Présentation de la motricité sous ses aspects statique (les postures) et dynamique (les mouvements), indiquant la complexité du schéma corporel de part la complexité de la motricité.

1.4. Un rappel sur les éléments du système nerveux intervenant dans la construction du schéma corporel :

- La moelle dispose d'un modèle du membre qui permet un réajustement automatique de l'ensemble des synergies musculaires nécessaires pour atteindre un but. La moelle concourt à définir un schéma corporel local.

- Le cervelet représente un modèle proactif pour effectuer une évaluation des conséquences du mouvement et créer des trajectoires prédites avant qu'elles ne soient réalisées.

- Le thalamus (dont les neurones multimodaux) intègre des informations sensorielles sur la motricité.

- Le cortex pariétal, où le schéma corporel est mis dans le contexte du monde extérieur par l'intermédiaire de la vision, concourt à définir un schéma corporel global (Head et Holmes, 1911).

1.5. Un rappel sur les mécanismes du système nerveux :

- Distinction entre le système nerveux central, qui organise les commandes motrices et le contrôle moteur, et le système nerveux périphérique, qui transmet les informations et les commandes par les voies afférentes et efférentes. Indiquer la complémentarité du système nerveux central et périphérique.

- Concernant le système nerveux central, détails des stades (i) d'identification de l'information sur le corps et sur le milieu extérieur, c'est-à-dire perception d'ordre interne (proprioception) et d'ordre externe

(tactile, visuel) ; (ii) de représentation du corps, de ses postures et de ses mouvements permettant l'élaboration de schéma d'action. De fait le schéma corporel n'est pas qu'une représentation mentale figée du corps, mais un schéma des actions possibles (Berthoz, 1997) ; (iii) de programmation et planification de la réponse.

- Une attention particulière sera portée sur les deux premiers stades d'identification et de représentation : 1/Concernant l'identification, nous pouvons prendre l'exemple du mécanisme de la vision au niveau du système nerveux central : Paillard (1986) évoque l'existence d'un double traitement des informations spatiales : (i) le système géniculo-strié est responsable des opérations d'analyse des caractéristiques de forme et des qualités sensorielles des objets permettant leur identification perceptive ; (ii) le système rétino-colliculaire assure les repérages spatiaux permettant la localisation de l'objet perçu dans l'espace extérieur. 2/Concernant l'élaboration des représentations, quatre types de processus permettent de se représenter le corps : (i) traitement des informations sémantiques et lexicales sur les parties du corps ; (ii) représentation spécifiques visuo-spatiales du corps propre et des objets de l'environnement ; (iii) constitution d'une référence corporelle à partir d'un schéma corporel ; (iv) utilisation des mouvements eux-mêmes servant à organiser la perception du corps.

1.6. **Un rappel sur les mécanismes de régulation de l'équilibre et de contrôle des mouvements :**

- Concernant la régulation de l'équilibre : Précision sur les récepteurs vestibulaires intervenant sur les mécanismes statiques du système maculaire et sur les mécanismes dynamiques du système ampulaire.

- Concernant le contrôle des mouvements : Précision sur les feed-backs (Schmidt, 1982) : (i) au niveau du muscle (basé sur la force musculaire, la longueur) ; (ii) au niveau du mouvement exécuté (basé sur la position articulaire et la position du corps) ; (iii) au niveau de l'environnement (basé sur la vision, l'audition).

1.7. **Une véritable problématique d'articulation du sujet** en établissant le lien entre la notion de schéma corporel et son aspect évolutif dans le temps:

- Evolution dans le temps du schéma corporel («tout au long du cursus du sportif») liée à l'expérience, la répétition, l'exercice, l'apprentissage, la croissance-maturation du système nerveux et musculo-squelettique, le développement hormonal lors de l'adolescence, etc...

- Unité et pluralité du schéma corporel : dépasser l'unité initiale pour tenir compte des éléments la constituant et donc concevoir la pluralité dans le sens d'une unité construite (Berthoz et Petit, 2006).

1.8. **Une argumentation élaborée dans trois directions :**

- La place du schéma corporel dans la relation entre système nerveux central et motricité.
- L'évolution du schéma corporel tout au long du cursus de l'élève, impliquant de prendre en compte les changements anatomique, physiologique, psychologique de l'élève au cours du temps pour définir le schéma corporel.
- La relation théorie-pratique où les activités physiques et sportives servent de support afin d'aider le sportif à construire son schéma corporel.

2. **Forme de rédaction de la copie**

Les qualités de la rédaction doivent répondre aux critères suivants :

2.1. **Apport de connaissances :**

- Intérêt du sujet : Respect des dimensions du sujet ; susciter l'intérêt.
- Apport réel d'informations : Construction de la démonstration ; force des arguments ; réponses concrètes apportées.
- Maîtrise des connaissances : Maîtrise des concepts et idées ; connaissances exigibles/connaissances approfondies ; pertinence des choix ; références bibliographiques utilisées.
- Projet personnel/Originalité : Originalité, réalisme, liaison théorie-pratique, pertinence des exemples, notamment à travers le(s) activité(s) physique(s) et sportive(s) utilisée(s).
- Réponses apportées : Aptitude à problématiser les questions posées ; mobilisation des connaissances référencées ; propositions de solutions adaptées ; prises de position.

2.2. **Forme de la rédaction :**

- Structuration de la rédaction : plan ; problématique ; transitions ; équilibre des parties ; ouvertures et limites.
- Expression écrite : orthographe, syntaxe ; lisibilité ; présentation ; mise en page.

Composition de sciences humaines et sociales et activité physique

Sujet 1

« En quoi le sport reflète-t-il l'état des relations internationales au cours du XXe siècle ? »

1. Attendus du sujet

Le sujet imposait d'abord de caractériser ce que sont les «relations internationales», c'est-à-dire l'ensemble des relations, essentiellement politiques, entre états, le terme renvoyant à l'étude des politiques étrangères, mais aussi des organisations internationales et mouvements qui échappent en partie au contrôle des états. La question posée invitait à la nuance et au débat («En quoi»), les candidats pouvant alors facilement opposer la supposée «neutralité politique» du sport et de ses institutions à la réalité toute politique de ses déclinaisons. A cet égard, il est étonnant que la proximité des Jeux olympiques de Pékin, où l'acuité de cette contradiction apparente a été particulièrement médiatisée, n'ait pas été davantage utilisée pour entrer dans le sujet et le problématiser. Le terme de «reflet» pouvait et devait donner lieu par ailleurs à réflexion sur la capacité du sport à rendre compte ou, au contraire, à véritablement participer à l'activation des relations internationales.

En couvrant tout le XXe siècle, le sujet gagnait à être périodisé autour des grandes questions ayant agité les relations internationales. Si la France n'était pas explicitement citée, il était tout à fait possible de la prendre comme cas d'études, en repérant par exemple les grandes crises internationales auxquelles elle a participé et apprécié la place qu'y a tenue le sport. De ce point de vue, les relations franco-allemandes, franco-italiennes et franco-américaines avant et après la Grande Guerre (jusqu'en 1936 notamment) constituaient un bon point de départ, que plusieurs travaux dans le domaine de l'histoire du sport ont largement contribué à explorer (D. Denis, D. Bolz, J.M. Brohm, P. Clastres, P. Dietschy, J. Saint-Martin, T. Terret, etc.). La place des organisations sportives internationales, notamment le CIO ou encore la question coloniale (N. Bancel, D. Denis, Y. Fates, etc.) pouvaient aussi alimenter la discussion.

Le cas de la guerre froide était évidemment à considérer à partir du nouveau positionnement de la France au regard des relations Est-Ouest et Nord-Sud. Ici, les relations avec les deux Allemagnes, les Etats-Unis, l'URSS, pouvaient être largement développées, de même que la manière dont la France a tenté de gérer la période des indépendances en Afrique.

Enfin, une réflexion plus contemporaine, éclairée à titre d'exemple par les cas de l'apartheid et du rugby sud-africain, du boycott des Jeux olympiques de Moscou et Los Angeles ou encore des tensions diplomatiques autour des Jeux de Pékin, était attendue. Une littérature sociologique, historique et politologique existe sur ces aspects ; il convenait de la convoquer.

De ces multiples exemples possibles, les candidats pouvaient construire une dialectique intéressante sur la capacité du sport à renforcer des tensions entre états, à simplement en rendre compte ou, au contraire à apaiser des relations entre nations, avec par exemple ici le cas de la diplomatie du ping-pong entre la

Chine et les Etats-Unis. Les exemples pouvaient du reste procéder de plusieurs niveaux : les institutions sportives, les pratiques, les champions, le spectacle, etc.

2. Remarques sur les productions des candidats

La plupart des remarques du rapport de l'an dernier demeurent justifiées pour cette session :

- Structuration : Les devoirs sont généralement construits, introduit et conclus. La qualité des introductions, les unes confuses et trop générales, les autres pertinentes et incitatives, est discriminante dans l'évaluation.

- Problématisation : De nombreux candidats n'ont pas explicitement exposé leur choix de traitement dans l'introduction.

- Argumentation : On regrette cette année des démonstrations appuyées sur un nombre trop réduit d'exemples, parfois anachroniques ou peu révélateurs. Trop de candidats mobilisent par ailleurs des connaissances très générales, relevant parfois même de la banalité.

- Références : Les références explicites, maîtrisées et utiles demeurent trop rares. Il faut redire que cette épreuve suppose la mobilisation de connaissances issues de lectures. La consultation de quelques sites Internet ou le simple bon sens ne permettent pas de construire une argumentation historique.

- Contexte : La connaissance de l'état des relations internationales est dans l'ensemble extrêmement faible.

- Ecriture : Les devoirs sont généralement bien écrits.

Comme l'an dernier, les candidats sont invités à s'appropriier les connaissances développées dans les différents cours de sciences sociales (histoire, sociologie, droit, philosophie...) et à les mobiliser sur la totalité de la période à traiter.

Sujet 2

«La motivation du pratiquant peut elle influencer l'apprentissage des habiletés motrices ?»

1. Qualité des copies en termes de rédaction

Il convient en préambule de rappeler que l'exercice de la dissertation requiert de la part des candidats la capacité à construire une argumentation qui doit être introduite, développée et conclue. Le développement doit être organisé en plusieurs parties comportant des transitions entre elles. Ainsi, les candidats doivent néanmoins faire la démonstration de leur maîtrise des aspects "formels" de la dissertation. Par conséquent, le jury attend à minima que les candidats :

- (1) Commencent par contextualiser le sujet de façon pluridisciplinaire
- (2) Proposent une définition des termes principaux du sujet
- (3) Elaborent un questionnement et une problématique
- (4) Annoncent un plan

Il est important de rappeler aux candidats que l'annonce du plan qui va être suivi pour traiter le sujet facilite grandement la lecture de la copie. Un grand nombre de candidats n'ont pas pris la peine de le faire.

On constate la présence d'un grand nombre de copies « passe-partout » qui ne tiennent pas compte du sujet.

2. Contenu et structuration du devoir

2.1. Les connaissances scientifiques

Le contenu scientifique des copies est très faible. La très grande majorité des candidats ne dispose pas de connaissances scientifiques précises, maîtrisées. De nombreuses copies ne font valoir aucun concept, aucune théorie, aucun modèle, aucune connaissance et sont écrites au fil de la plume. Il existe pourtant dans la littérature un corpus de connaissances et des références précises sur les processus d'acquisition, d'apprentissage, de motivation qui permettrait plusieurs niveaux de questionnement propices à la dissertation sur ce sujet. Le jury a néanmoins constaté chez les candidats un effort dans l'utilisation des références à une culture STAPS. Les items du programme proposé tournent autour de l'apprentissage moteur, de l'acquisition des habiletés motrices, de la motivation qui sont des concepts spécifiques à notre discipline. Il n'est pas inutile d'utiliser des connaissances issues hors du champ des STAPS mais cela doit être accompagné d'une réflexion sur la pertinence des arguments avancés au regard de la spécificité des apprentissages moteurs.

Définition des termes du sujet

- Une première étape consiste à définir les termes du sujet et en premier lieu ceux de motivation et d'apprentissage. Malheureusement, c'est trop rarement le cas (30% des copies). Par ailleurs, les définitions mentionnées sont souvent très intuitives, ce qui traduit une méconnaissance de la littérature spécifique. Une minorité (environ 25%) utilise des définitions scientifiques et référencées. Très rares (moins de 5% !) sont les candidats qui ont utilisé une définition référencée de la motivation et de l'apprentissage.

- Concernant le traitement plus précis du sujet, le concept d'apprentissage est à distinguer de celui d'acquisition. Ce dernier peut être défini comme un processus complexe qui intègre dans une conception systémique non seulement les processus d'apprentissage eux-mêmes, mais aussi ceux de motivation, d'émotion, d'intentionnalité. Ici, il était demandé aux candidats de porter leur attention sur l'apprentissage des habiletés motrices, ce qui faisait référence à une littérature spécifique, notamment dans le domaine du contrôle moteur et des neurosciences comportementales. De ce point de vue, la littérature issue des sciences de l'éducation ne pouvait constituer à elle seule le point d'appui de la dissertation.

- S'agissant des liens entre motivation et apprentissage, il fallait d'abord définir précisément ce qu'est la motivation et toutes ses dimensions. Certains candidats ont fait un amalgame fréquent entre "émotion" et "motivation". Même si ces deux termes sont liés, ils ne signifient pas la même chose. Dans la motivation, l'élève cherchera à maximiser les émotions positives et minimiser celles qui sont

négatives. Les différentes théories de la motivation pouvaient être utilement mentionnées en insistant sur leurs répercussions, dans le cadre du traitement du sujet.

- Il était ensuite important de montrer comment les mécanismes de la motivation exercent leurs effets sur l'apprentissage à travers les mécanismes qui le soutiennent. Ici, les candidats ne semblent pas faire la différence entre comportement et apprentissage, c'est-à-dire qu'ils oublient la dimension de «transformation» du comportement qui fonde la notion d'apprentissage. Des connaissances sur les processus de contrôle du geste et leurs apprentissages étaient donc indispensables. Le «comportement moteur» peut impliquer des gestes de saisie, d'atteinte manuelle, de lancer, de coordination intersegmentaire, de posture, de locomotion. Il est important de pouvoir distinguer différents types de comportement et les mécanismes de contrôle sous-jacents. C'est la modification de ces processus grâce à la motivation qui a un effet médiateur sur l'amélioration de l'habileté motrice. Les bonnes copies étaient celles qui ont montré une connaissance minimale de ces relations complexes. En effet, la plupart des candidats parlent de la relation entre motivation et apprentissage sans faire référence aux mécanismes médiateurs de cette relation. Par exemple, les effets de la motivation sur l'apprentissage des habiletés motrices se manifestent par l'optimisation des mécanismes qui opèrent au niveau de la mémoire, de l'attention, des stratégies. Il était utile d'explicitier, en s'appuyant sur des exemples, comment cela pouvait se traduire dans des situations concrètes. Il convenait également dans ces conditions de définir précisément ce qu'est l'habileté motrice et comment elle peut être mesurée (temps d'exécution, fluidité, énergie dépensée, réduction du coût attentionnel). Les composantes fondamentales de la motivation (énergétique, physiologique, cognitive, affective) devaient être abordées.

- L'apprentissage d'une habileté motrice n'est pas réalisé en un seul essai, c'est-à-dire après une seule présentation de la tâche et une tentative unique ; mais elle s'établit progressivement, chaque essai ou répétition de la situation et de la réaction amenant une amélioration de la performance. La répétition est donc un facteur essentiel dans la plupart des apprentissages. Il était indispensable d'envisager comment la motivation influence la poursuite de l'activité chez le pratiquant, et notamment sur ses dispositions à répéter l'exercice un grand nombre de fois.

- La question est de savoir si la tâche doit être enseignée comme un tout (présentation globale) ou par parties (présentation fractionnée). On ne peut y répondre sans tenir compte de la difficulté et de l'organisation interne de la tâche. Dans la méthode globale, la tâche est apprise comme un tout, en ce sens qu'elle est répétée, à chaque essai, du début à la fin, jusqu'à ce que le but soit atteint. Dans la méthode fractionnée, la tâche est divisée en un certain nombre de parties, chacune d'entre elles étant apprise comme une unité indépendante, puis jointe aux autres parties. Ainsi, le découpage de l'activité (apprentissage global ou fractionné) peut influencer la motivation en modifiant le sens donné à la tâche à apprendre ou en modifiant la difficulté de la tâche elle-même.

- Une autre condition d'apprentissage porte sur la planification dans le temps des actions d'apprentissage, sur la possibilité d'un étalement dans le temps des différentes répétitions. La question est de savoir si les tâches doivent être enseignées sans laisser de délai entre les différents moments de l'apprentissage

(présentation massée) ou en laissant des intervalles de temps plus ou moins long (présentation distribuée). Les termes massés et distribués désignent en fait des essais rapprochés ou éloignés dans le temps. D'une manière générale, le terme «distribué» renvoie à la planification d'un apprentissage tel que des pauses sont introduites entre les répétitions où les séquences de la tâche enseignée. La durée de ces pauses peut varier de quelques secondes à plusieurs heures ou même jour. Par opposition le terme «massé» renvoie à une planification d'un apprentissage tel qu'à la limite aucune pause n'est introduite. Dans la planification d'une tâche, la répartition globale fractionnée peut interférer avec la distribution de la pratique. Les différences entre exercices massés et distribués sont incluses dans les différences entre globale et fractionnée puisque les répétitions de chaque item sont nécessairement plus massées dans les répartitions fractionnées que dans les répartitions globales. La connaissance des résultats constitue également une variable essentielle dans l'apprentissage. Pour que l'apprentissage soit efficace, il est nécessaire que le sujet ait une connaissance des résultats de son action par rapport au but visé par celle-ci. La connaissance des résultats est un facteur essentiel à cette acquisition. L'efficacité de l'activité de diminuer dans cette connaissance est éliminée. La précision de la connaissance du résultat, la durée du délai entre la réponse est la connaissance du résultat et l'activité qui s'insère entre la réponse et la connaissance du résultat joue un rôle dans l'acquisition. La connaissance des résultats ajoutés : on parle de connaissance ajoutée lorsque celle-ci n'est pas donnée dans l'exécution de la tâche en conditions normales mais introduite provisoirement. La connaissance du résultat est aussi un des facteurs qui crée, entretient ou au contraire altère la motivation du pratiquant.

2.2. Questionnement et problématique

Au delà des connaissances qui servent d'appui pour la rédaction du devoir, le questionnement revêt une importance fondamentale pour réussir dans l'exercice de la dissertation. Environ la moitié des candidats n'ont pas posé la moindre question à partir du sujet. Il est difficile de bâtir un argumentaire sans ce questionnement préalable du sujet. Pour autant, il n'y a pas de traitement «type» du sujet, le jury évalue la capacité des candidats à problématiser un sujet en utilisant des connaissances scientifiques pluri-disciplinaires. Par exemple, il était possible et utile d'introduire des points de vue nuancés dans le traitement du sujet : quels sont les facteurs de la motivation quand on apprend ? La motivation aide-t-elle systématiquement l'apprentissage ? Quand et à quelles conditions la motivation est-elle susceptible de gêner l'apprentissage ? Un questionnement relatif à l'apprentissage devait également être développé. Quelles sont les conditions qui favorisent l'apprentissage ? Et enfin, un questionnement sur l'interaction entre motivation et apprentissage : Comment les conditions entrent-elles en convergence ou au contraire en compétition avec les facteurs qui déterminent la motivation ? Les variables liées à la méthode pédagogique, c'est à dire au comportement de l'enseignant pouvaient également être envisagées. En effet, elles ont également des conséquences sur la motivation du pratiquant et finalement sur les apprentissages. Dans la méthode dite «active», la solution d'un problème n'a de valeur que si elle a été découverte par l'élève ; On doit donc laisser les élèves tâtonner en cherchant, se «débrouiller» face aux problèmes moteurs à résoudre. Dans une telle perspective l'accent est mis plus sur le processus de découverte que sur la solution elles-mêmes. Cela peut être motivant ou démotivant. Dans la méthode passive on guide le sujet vers la réussite, on le force à donner la bonne réponse. Les

conséquences motivationnelles des deux méthodes sont évidemment très différentes. De ce point de vue, le sujet invitait à disserter sur la motivation du pratiquant mais l'influence de celle de l'enseignant pouvait également être envisagée dans les perspectives d'ouverture.

3. Quelques conseils pour la préparation de l'épreuve

- Il n'est pas possible de réussir ce genre d'épreuve sans une base de connaissance pluridisciplinaire solide sur les thèmes du programme. Cela passe par l'assimilation de concepts, de théories grâce à des lectures nombreuses, variées et approfondies. Etre capable de restituer précisément ce que l'on a compris de ce que l'on a lu est un préalable incontournable.

- Les connaissances ne suffisent pas, il faut savoir les faire «fonctionner», les articuler, les mettre en tension pour élaborer un questionnement ou répondre à une question posée par le sujet. Une autre étape de la préparation des candidats doit donc consister dans l'élaboration de problématiques accompagnées de plans détaillés comportant une argumentation développée.

- Enfin, la qualité de l'écriture et de la rédaction constituent des éléments clés de la réussite. Cela nécessite également un entraînement spécifique.

Dissertation de culture générale en relation avec les activités physiques et sportives

Sujet

«La dématérialisation des supports de la connaissance, leur importance et leur facilité d'accès affectent notre façon de penser. Il ne suffit pas d'avoir accès à une masse importante d'informations pour construire notre capacité à comprendre le monde et à saisir la signification des choses. En quoi les activités physiques et sportives peuvent-elles, par le caractère concret de leur expérience, mais aussi par la richesse des connaissances scientifiques acquises sur le mouvement, contribuer à la structuration des concepts qui permettent à chacun d'acquérir sa propre culture, de s'épanouir et de trouver son bonheur ?»

1. Qualité des copies en termes de rédaction

De façon générale, le niveau des copies des candidats de la session 2009 du concours d'entrée au département Sciences du sport et éducation physique de l'Ecole normale supérieure de Cachan est médiocre. Pourtant plusieurs d'entre elles sont bien écrites, claires et révèlent une grande qualité de réflexion. Parmi elles, deux très bonnes copies ont retenu l'attention des correcteurs.

Les observations faites les années précédentes concernant la qualité de présentation, d'écriture et la rédaction d'un nombre non négligeable de copies,

peuvent être renouvelées pour les devoirs de cette session 2009. L'écriture est laborieuse et la présentation peut laisser penser que l'exercice consistant à rédiger et à argumenter dans un langage simple et précis n'est pas familier à beaucoup d'entre les candidats. Les éléments essentiels de maîtrise de la langue sont souvent défailants. L'orthographe et la grammaire ne sont certes plus au programme des études universitaires en STAPS. Toutefois, pour un concours d'entrée à l'École normale supérieure, il demeure cependant fortement souhaitable que les candidats maîtrisent la langue française, le sens des mots et les règles d'accord les plus fréquents. Il convient de rappeler qu'un effort considérable est à faire dans ce domaine de la maîtrise de la langue au cours de ces formations universitaires qui assurent la préparation à des métiers de l'enseignement, de la formation et de la recherche. Manifestement, il y a, dans ce domaine, un important travail à conduire dans les établissements universitaires ayant en charge ces candidats.

2. Adéquation entre l'énoncé du sujet et son traitement par le candidat

A la lecture des copies, on peut se demander si certains des candidats ont lu et compris le sujet. En effet, peu d'entre eux ont évoqué l'évolution des supports de la connaissance et notamment ce que sous-entend leur dématérialisation d'une part et l'illusion entraînée par la facilité d'accès aux informations pour lesquelles, seuls quelques candidats se sont interrogés sur leur fiabilité. De plus, en ce qui concerne les activités physiques et sportives, il y a lieu de s'interroger sur la capacité des candidats à apprécier la masse et la diversité des informations générées par les pratiques sportives. La connaissance des outils d'analyse des activités physiques et sportives, des matériels utilisés pour les observer et les mieux comprendre laisse perplexe. Enfin, ces candidats, dans leur ensemble, ne semblent pas disposer de la culture permettant d'identifier la contribution que la recherche sur le mouvement humain peut apporter à l'acquisition par le grand public de la lucidité et de l'esprit critique caractérisant la culture générale et permettant ainsi de disposer de la capacité à comprendre le monde et à saisir la signification des choses.

Peu de candidats sont capables de prendre en compte la diversité des informations générées par la pratique des activités physiques et sportives. Ces informations, pour celles qui relèvent du grand public, sont citées et retenues telles qu'elles sont livrées par les médias. Elles ne sont soumises à une analyse critique qu'au regard du comportement de certains pouvoirs politiques. Le peu de richesse des idées caractérise les copies de la majorité des candidats. Les lieux communs sont plus fréquents que les réflexions originales s'appuyant sur de réelles connaissances. Trop souvent, pour le monde sportif, le sport est en lui-même un élément de notre culture. La réflexion générale des candidats n'échappe pas à ce lieu commun, en oubliant que ce sont les connaissances et la compréhension des phénomènes de notre société qui sont les éléments de base de la culture générale.

Par ailleurs, on peut constater avec regret, que des étudiants en activités physiques et sportives, candidats à une École normale supérieure, font aussi peu de cas des connaissances générés par les activités physiques et de leur apport dans l'équilibre de vie des personnes. Les nouveaux outils technologiques permettent de quitter le laboratoire et d'enrichir, par des études de terrain, la connaissance et la compréhension des phénomènes du mouvement et des

pratiques sportives. Les informations sont le plus souvent numérisées et demandent à être analysées avec lucidité pour conduire aux concepts qui caractérisent la connaissance. En ce sens, peu de candidats ont été capables de mettre en relation les outils de la révolution numérique et les recherches en sciences humaines et sociales, mais aussi en sciences de la vie lorsque le mouvement du sportif est étudié. Toutefois, quelques copies ont révélé chez les candidats concernés, un niveau de réflexion et d'analyse critique permettant de penser qu'ils disposent des qualités potentielles nécessaires à une formation de qualité supérieure orientée vers la recherche et la formation de cadres. Ces candidats et candidates n'ont apparemment pas rédigé des devoirs pour satisfaire à un exposé de connaissances livresques. Ils ont su faire preuve, au travers de leurs écrits, d'une analyse critique du sujet et ainsi apporter des réponses qui, sans être toujours d'une grande rigueur scientifique, traduisent la lucidité, l'ouverture d'esprit et la réflexion personnelle attendues des candidats.

3. Conseils pour la préparation

Ils sont de même nature que les années précédentes. Les candidats à l'Ecole normale supérieure de Cachan se doivent d'avoir une réelle culture scientifique, une culture littéraire et philosophique qui ne saurait se réduire à quelques citations plus ou moins bien venues. Enfin, il semble évident qu'ils doivent parfaitement maîtriser les langages, ceux de la communication, mais aussi les langages opératoires permettant de s'engager dans une formation supérieure axée sur la recherche et la formation de cadres. Il s'agit bien, lors de la préparation de ces candidats, de leur faire acquérir tous les éléments de la culture générale indispensable à de futurs cadres. Elle sera axée sur le développement de l'esprit critique et de la lucidité d'esprit, mais elle ne doit pas ignorer toutes les facettes de l'activité humaine. Le domaine des activités physiques et sportives, ouvert aujourd'hui à un public de plus en plus large, en est un exemple très largement médiatisé.

Il convient, dans ce cadre, de sortir de l'horizon strict des préoccupations des STAPS, pour intégrer tous les aspects de l'évolution de la société moderne. Les activités physiques et sportives sont, comme toutes les activités humaines, à la fois un produit de la connaissance, mais aussi un moyen d'en acquérir de nouvelles. L'ampleur de la communication autour du phénomène sportif en fait un outil comme aucun autre. Il convient donc que la préparation des candidats leur apporte les compétences requises pour analyser les phénomènes de la société. Les connaissances dont ils devront disposer doivent faire une large place à toutes les sciences explicatives du mouvement de l'homme, du mouvement des objets qu'il manipule, des comportements et des phénomènes sociaux qui accompagnent les activités culturelles sportives. Plus que jamais, l'enjeu est d'importance. Il en va de la survie d'une filière universitaire, largement critiquée par une certaine élite, qui a du mal à atteindre le niveau scientifique et littéraire auquel elle aspire. Cela est d'autant plus difficile qu'elle doit en même temps, pour être crédible au regard du mouvement sportif, donner aux étudiants un niveau de savoir-faire sportif incontestable et comparable à celui atteint dans d'autres structures de formation.

Admission

1-Langues vivantes étrangères

ALLEMAND

Epreuve écrite

Le sujet proposé pour l'épreuve écrite était un extrait d'un article de *ZEIT Online*. Cet article portait sur la crise financière/économique et les dangers qu'elle fait subir à la lutte contre le réchauffement climatique, la priorité risquant d'être désormais donnée à la préservation des emplois au détriment des mesures pour la protection de l'environnement. 3 candidats avaient choisi l'allemand. Comme les années précédentes, leur niveau est très hétérogène. La compréhension globale peut être très bonne, et une compréhension plus fine tout à fait satisfaisante chez des étudiants dont l'allemand n'est pas la spécialité, mais parfois la compréhension globale elle-même est très déficiente. Ceci est dû à la conjonction de deux facteurs : d'une part un manque de rigueur dans l'analyse des structures grammaticales et syntaxiques (propositions participiales comme « zehn Prozent von *den zur Stabilisierung des Finanzsystems vorgesehenen Mitteln* » : dix pour cent des moyens prévus pour la stabilisation du système financier) ou des connaissances mal assimilées en la matière, d'autre part des lacunes de vocabulaire. Le texte était accompagné de notes de vocabulaire, concernant des mots ou expressions qui risquaient de poser problème aux candidats. Mais certains mots du vocabulaire courant comme *Autobahn* (autoroute), *Flughafen* (aéroport) sont ignorés de certains candidats, de même que des mots dont on pourrait penser qu'ils sont connus d'étudiants ayant au moins 7 années d'étude de l'allemand derrière eux, comme *Verhandlungen* (négociations), *fordern* (réclamer, exiger). Recommandation est donc faite aux candidats de bien lire le texte pour parvenir à une bonne compréhension globale, puis de procéder à une analyse rigoureuse des phrases complexes et enfin de faire l'effort – au cours de leur préparation – de mémoriser un minimum de vocabulaire.

Epreuve orale

Les articles de journaux proposés pour l'oral étaient extraits de *Die Zeit* et *taz (die tageszeitung)*. Ils portaient sur des sujets dont les étudiants – même sans lire régulièrement la presse allemande – devaient avoir entendu parler, puisque les questions abordées étaient d'actualité aussi en France : introduction d'une prime à la casse en Allemagne pour relancer la vente de voitures neuves ; bilan de la mise en œuvre du processus de Bologne (processus de construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur) et en particulier de l'introduction dans les universités de ce que nous appelons en France le LMD (licence, master, doctorat), la terminologie étant légèrement différente en Allemagne où l'on a retenu pour désigner le diplôme à Bac + 3 le terme anglo-saxon de « bachelor » (ce que certains étudiants ignoraient manifestement). Il est demandé aux étudiants, après lecture d'un passage, de faire un résumé et un commentaire du texte, au cours duquel ils peuvent bien entendu donner leur avis personnel (quel

qu'il soit !) sur le sujet abordé dans le document. Le reste de l'interrogation consiste en un échange entre le candidat et le jury. Les questions du jury n'ont évidemment pas pour but de «piéger» le candidat, mais bien au contraire de lui permettre de compléter un exposé souvent très/trop bref.

L'oral est une épreuve difficile pour des candidats qui manquent souvent d'entraînement et n'ont sans doute pas eu l'occasion de faire des séjours réguliers dans un pays de langue allemande. Le jury fait donc preuve d'une grande indulgence vis-à-vis des fautes de langue. Il est cependant en droit d'attendre que les candidats respectent les règles élémentaires de la syntaxe allemande, en particulier la place du verbe, et qu'ils connaissent la conjugaison des verbes forts qu'ils utilisent. Les candidats ont évidemment le droit de faire des erreurs, mais ils peuvent les corriger s'ils s'en aperçoivent, ce qui a pour effet de les annuler. Le jury ne tient pas compte des fautes de langue moins importantes (fautes de cas, de déclinaison). Il est évident par ailleurs que les lacunes de certains candidats dans le domaine du vocabulaire (y compris du vocabulaire courant) les pénalisent à l'oral, car les empêchent de formuler leurs idées.

En résumé, le jury attend des étudiants à l'oral une bonne compréhension globale du texte et, pour ce qui est de l'expression, il leur est demandé de formuler leur point de vue ou de répondre aux questions qui leur sont posées en respectant les règles élémentaires de syntaxe (place du verbe) et de conjugaison.

ANGLAIS

Épreuve orale

L'oral appelle le même type de commentaires que l'an passé. Les 10 candidats ayant obtenu une note supérieure à la moyenne comprennent et réagissent aux questions et démontrent une maîtrise de la langue allant d'excellent à passable. Ils disposent d'un registre lexical tout à fait acceptable alors que le champ grammatical reste relativement rudimentaire - sauf chez les deux meilleurs candidats -. La deuxième moitié des candidats mérite la mention insuffisant ou médiocre en raison d'un champ lexical beaucoup plus restreint, d'une compréhension incertaine et d'une grammaire défectueuse. Tous les candidats méritent que soit soulignée leur détermination à tirer le meilleur parti de leurs connaissances.

Epreuve écrite

L'épreuve écrite apporte une nouvelle fois la preuve que la version est une discipline à part entière, nécessitant une préparation spécifique mettant l'accent non seulement sur les connaissances et la compréhension, mais aussi et surtout sur les techniques de traduction. Ainsi auraient pu être évités les contresens absurdes et les non sens. Le phénomène d'appauvrissement de la langue française se confirme, à titre d'exemple certains candidats ne connaissent plus les désinences du passé simple. Quant aux impropriétés, à l'a peu près, aux incohérences, ils sont devenus monnaie courante même chez ceux qui ont su déjouer les difficultés et proposer des traductions acceptables.

ESPAGNOL

Épreuve écrite

L'épreuve écrite consistait en une traduction d'un article de presse de *El País* du 11 Décembre 2008, intitulé : "Adiós a la cárcel entre bengalas". L'article relatait la sortie de prison de Santos Mirasierra, supporter de l'OM condamné pour coups et blessures contre des agents de la sécurité lors de la rencontre de l'OM au Bernabeu. Il n'y avait pas de grandes difficultés, le thème étant connu en France, mais les termes de bengalas, hinchas ont cependant posé quelques soucis de traduction à l'un des candidats. Pour un second la compréhension était bonne mais le niveau de langue française était plus populaire que celui du texte.

Épreuve orale

L'épreuve orale proposait deux articles de *El País*, un de la rubrique Opinión : "Jóvenes más inquietos" 11/12/08 sur la situation des jeunes et la formation universitaire dans le cadre du processus de Bologne, et un second sur le dopage "Anabolizantes en el fútbol" (13/3/09). Les trois candidats ont saisi le sens des documents. La différence entre les candidats relève de la qualité de l'expression orale. Deux s'exprimaient avec une maîtrise très correcte de la syntaxe, des accords, concordances de temps, avec un vocabulaire assez précis. A travers cette expérience il apparaît que deux des candidats ont bénéficié de séjour erasmus ou autre, leur permettant ainsi une maîtrise assez fluide de la langue.

2-Épreuve d'oral APSA

Déroulement de l'épreuve

Le candidat choisit deux enveloppes sur les huit qui lui sont anonymement proposées. Chaque enveloppe correspond à une famille d'APSA. Le candidat sélectionne ensuite une enveloppe (une famille d'APSA) sur les deux choisies initialement. Dans l'enveloppe choisie figure un certain nombre de questions. Le candidat en tire deux au hasard. Après lecture des deux questions, il choisit d'en conserver une (Les deux questions tirées au hasard sont ensuite retirées du circuit). Il a ensuite 30 minutes de préparation. Enfin, il est appelé pour 30 min d'oral avec deux membres du jury. Ces 30 minutes d'oral sont réparties en 10 minutes de présentation, par le candidat, de la réponse à la question posée, suivit de 20 minutes d'échange avec les jurés dont les 5 dernières portent sur les projets et motivations du candidat.

Rappel

Il doit être rappelé ici que compte tenu de l'importance du champ de questionnement (8 familles d'APSA avec un certain nombre d'APSA représentées par famille), du coefficient qui lui est attribué (Coef. 5), la difficulté de l'épreuve est grande et très discriminante. Il est important ici de préciser que le jury est tout autant attaché à la qualité des réponses à la question posée qu'à la capacité (en cas de méconnaissance relative de l'APSA tirée au sort) des candidats à procéder à des transferts de connaissances d'une APSA à une autre APSA.

Constat

La moyenne des notes attribuées aux candidats de la session 2009 est sensiblement identique à celle de la session 2008. Elle est inférieure d'un point à celle de 2007 et de deux points à celle de 2006. Une stabilisation des résultats à cette épreuve semble s'opérer. Comme pour la session 2008, la relative faiblesse des notes obtenues à cette épreuve ne peut pas s'expliquer par la forme des présentations orales. De ce point de vue les candidats dans leur ensemble sont bien préparés : les présentations orales sont généralement bien structurées avec une introduction, la présentation d'un plan, un développement suivi d'une conclusion. Les notes peuvent principalement s'expliquer par le niveau de connaissance des sujets. Il est important de rappeler ici que les candidats doivent très bien maîtriser la technologie des APSA. Ils doivent également alimenter, avec pertinence, leurs réponses aux questions posées par des références à des publications ou ouvrages scientifiques. Enfin, ils doivent impérativement définir les termes utilisés dans la question posée.

Conseils

Les conseils apportés aux futurs candidats de la session 2010 du concours sont les mêmes que ceux de la session 2008. Nous invitons les candidats à ne pas essayer de flatter les membres du jury au cours des échanges avec eux en citant, par exemple, de manière abusive ou erronée, leurs travaux scientifiques. Nous les invitons également à répondre de manière concise et précise aux questions posées. Nous invitons aussi les candidats à ne pas souligner qu'ils souhaitent mener des travaux de recherche en Sciences de la Vie et de la Santé (SVS) uniquement pour satisfaire la direction du département Sciences du Sport et Education Physique (2SEP). Si dans le cadre de son projet, le candidat souhaite réellement faire de la recherche dans un champ scientifique donné, ce qui est fortement encouragé, les jurés ne manqueront pas alors de questionner le candidat sur ses lectures scientifiques, sur les travaux menés dans le domaine qui intéresse le candidat, sur les auteurs de ces travaux, sur les hypothèses éventuelles que le candidat souhaiterait vérifier etc. Il est fortement conseillé alors de ne pas essayer de tricher sur ce terrain avec les membres du jury. Enfin, nous invitons les candidats à ne pas présenter un projet professionnel formaté et complaisant à l'égard des jurés.

3. Épreuves pratiques sportives

3.1 Épreuve de pratique sportive obligatoire

NATATION(200 m. nage libre)

Bassin de 50 mètres, 4 couloirs.

Tous les candidats ont terminé l'épreuve obtenant des résultats disparates. 23 candidats ont utilisé le crawl alors que 2 candidats ont changé de nage au cours du 200m (crawl → brasse). Le jury a noté une connaissance approximative de

certaines candidats sur le règlement (départs - règles de course). Quelques candidats ont encore risqué la disqualification au départ alors qu'ils étaient prévenus sur l'inutilité d'une telle prise de risque étant donné les écarts importants entre deux cotes du barème. D'une façon générale la gestion de l'allure d'un 200 m. n'est pas suffisamment préparée (aucun candidat n'a pu nager en dégressif, le temps du deuxième 100 m. étant nettement plus élevé que le temps du premier 100 m.)

3.2 Epreuve de pratique sportive de polyvalence

DANSE

Modalités de l'épreuve

L'épreuve consiste à présenter une chorégraphie individuelle dont la durée est comprise entre 2 et 3 minutes. La surface d'évolution est de 11 mètres sur 9 mètres. Le chronométrage démarre au premier mouvement et s'arrête au dernier mouvement ou lorsque le candidat quitte l'espace. Le support sonore de la prestation est enregistré en début de cassette ou sur disque compact. Seul le morceau de la prestation doit y être enregistré. Dans le cas où un disque compact gravé est utilisé, il est demandé d'avoir également un enregistrement sur cassette (en cas de problème de lecture). Le démarrage est assuré par un membre du jury. À compter de l'appel, les candidats disposent de 30 minutes d'échauffement. Ils peuvent utiliser le magnétophone et faire les réglages de leur support sonore. À l'issue de ce temps, les trois premiers candidats sont appelés. Chacun dispose de 5 minutes pour se mettre en scène (décor, costume, ...). 15 minutes d'échauffement sont alors accordées au groupe suivant pour se préparer et la même procédure de passage est observée à l'issue de ce temps.

Ce qui est attendu des candidats

Les candidats sont évalués à la fois sur la composition de leur chorégraphie et sur leur interprétation.

- **Pour ce qui est de la composition**, il est tenu compte de l'idée chorégraphique (sujet, propos), de la construction (procédés de composition), de la motricité (choix des éléments de langage, options prises par rapport aux composantes du mouvement), et de la scénographie (musique, costume, éléments de décor, utilisation de l'espace scénique).

- **En ce qui concerne l'interprétation**, celle-ci est évaluée en fonction de la motricité dansée et de sa maîtrise (difficulté, prise de risque), et de l'engagement du danseur (présence). La motricité utilisée doit être au service du propos chorégraphique.

C'est une épreuve de danse, c'est-à-dire **une épreuve artistique**. Cela suppose un engagement et des choix esthétiques en lien avec l'art d'aujourd'hui. La construction de la chorégraphie, tout comme l'interprétation doivent refléter cet engagement et ces choix.

Niveaux de performance

En dessous de 10.

- La composition est narrative, sans prise de distance par rapport au propos. On assiste à une juxtaposition d'éléments chorégraphiques. La composition reste linéaire sans surprise. Il y a peu de partis pris dans l'utilisation de l'espace. La danse suit la musique sous une forme de redite.

- Au niveau de l'interprétation, il y a peu de difficultés, peu de prises de risque. La relation aux composantes du mouvement est peu variée, voire peu prise en compte. La motricité est trop en relation avec le propos, avec peu de variations. Elle est peu maîtrisée et maladroite. L'expression est surtout relayée par le visage, plus que par le mouvement

Entre 10 et 15.

Un propos artistique est présent et lisible, toutefois sans un engagement total. La construction de la chorégraphie est élaborée, en place, mais peut manquer d'originalité. Des qualités corporelles sont effectives. Il manque des nuances et une maîtrise de différents registres corporels. Il y a un engagement personnel, qui peut cependant être un peu sur la réserve.

Au dessus de 15.

Le propos artistique est engagé, relayé par un engagement corporel et une scénographie pertinente. On a une exploitation de procédés de composition au service du propos chorégraphique. L'espace scénique est construit, utilisé. La relation à la musique montre une capacité d'envisager celle-ci sur des modes différents. On a une maîtrise de la motricité dansée, avec une gestuelle originale et nuancée. On remarque une vraie recherche de mouvements.

Profils des candidats

Trois candidats se sont présentés à l'épreuve de polyvalence de Danse (2 filles et 1 garçon). Pour les candidats dont la note était supérieure à la moyenne, nous avons à faire à des chorégraphies construites, s'appuyant sur un propos lisible, avec la présence d'une gestuelle personnelle et l'utilisation pertinente de l'espace. L'excellente note d'un des candidats a reflété une chorégraphie qui a su se développer et monter en intensité, ainsi qu'une motricité dansée précise et performante. La note inférieure à la moyenne a correspondu à une prestation construite de manière simple, voire narrative. Un potentiel semblait être présent, mais n'a pas été exploité. Le jury insiste sur l'importance de développer une idée chorégraphique (cohérence, originalité, utilisation de procédés de composition, choix d'espace, ...), et sur l'engagement corporel des danseurs (maîtrise, variété, présence, prise de risque...).

Remarques

Il est rappelé, que le non-respect de la durée de la chorégraphie (entre 2 et 3 minutes), est pénalisant. Le montage musical ne doit donc pas dépasser 3', les silences éventuels étant compris dans cette durée. La fin de la chorégraphie correspond soit à la sortie de l'espace, soit à la fin du mouvement. Il est donc recommandé que la musique s'arrête en conséquence.

Conseils de préparation

Il est recommandé aux candidats présentant cette épreuve, en plus du travail nécessaire à l'élaboration d'un solo, d'aller voir des spectacles de danse et de visionner des vidéos de danse. Il est aussi intéressant de lire des ouvrages sur la danse et plus particulièrement sur son histoire (Marcel Michelle, Ginot Isabelle, *La Danse au XX^e siècle*, Paris, Bordas, 1995).

HANDBALL

Déroulement de l'épreuve

La session 2009 s'est déroulée avec un effectif restreint de candidats : 2 seulement. Nous avons donc sollicité de nombreux «joueurs plastrons» afin de ne pas dénaturer la logique interne de l'activité et de permettre aux candidats de mettre en exergue leurs compétences spécifiques dans la discipline choisie. Les collectifs ont été réalisés de façon aléatoire en fonction de la spécification des postes de jeu des candidats. En effet, il est tenu compte des lignes spécifiques des candidats (ligne avant, ligne arrière, gardien de but) afin que ces derniers aient l'assurance d'évoluer plus de 50% du temps de jeu effectif sur leur ligne préférentielle. Le faible nombre de candidats nous a obligés cette année à organiser des séquences de jeu en effectif mixte.

L'épreuve a consisté en plusieurs séquences de jeu sur terrain réglementaire. Ces séquences ont fait l'objet de différentes demandes en terme de consignes et de thèmes de jeu de la part des membres du jury afin d'évaluer le niveau de «richesse technico-tactique» des candidats et de leurs facultés d'adaptation.

Les candidats ont été évalués sur un temps de jeu de pratique effective d'environ 45 minutes.

Le règlement fédéral (FFHB) est appliqué dans tous ses aspects (y compris l'application de l'échelle des sanctions).

Les modalités d'évaluation

A partir de la diversité des situations de jeu proposées, l'évaluation s'est faite selon les modalités d'une multi subjectivité d'experts prenant en compte les niveaux de pratique en référence à la grille utilisée au Copeps à laquelle les membres du jury ajoutent deux points.

Le déroulement de la notation s'est fait de la manière suivante :

1-Chaque juré a évalué tous les candidats.

2-Une concertation a été réalisée au 2/3 environ de la durée totale de l'épreuve pour situer les candidats dans un niveau de pratique à partir d'un bandeau identifiant les compétences des candidats en tant que : porteur de balle, non porteur de balle et défenseur.

3-A l'issue de la prestation, chaque juré a posé une note sur 20 en s'appuyant sur la grille de référence (présentée ci-dessous). La note définitive a été établie par la moyenne de l'ensemble des notes proposées par les jurés et après discussion si nécessaire.

La grille de référence de la session 2009 était la suivante : grille de référence de l'épreuve Handball du Capeps (en relation avec les niveaux de pratique fédéraux : BO 1989 du Capeps) + 2 points :

Niveaux « fédéraux » et notes correspondantes

- National : D2 : 20 - N1 : 19 / 18
- Inter-régional : N 2 : 17 - N3 : 16 / 15
- Régional : Pré-National : 14 - Exc Régional : 13 - Hon Régional : 12
- Départemental : Pré-Régional : 11 - Exc Départemental : 10 - Hon Départemental : 09
- Option : Terminal : 08 - Première : 07 - Seconde : 06
- Scolaire : 05 - 04 - 03 - 02 - 01

Attention : Les jurés ne connaissent pas le niveau de pratique fédérale (dans le cas où celui-ci possède une pratique en club) du candidat, le niveau de ce dernier est uniquement évalué par les membres du jury sur sa «prestation du jour».

Organisation de l'épreuve lors de la session 2009

Le jury a souhaité proposer des situations de jeu variées afin que des candidats ne disposant pas d'une pratique fédérale puissent mieux s'exprimer dans un contexte de pratique correspondant davantage à une pratique scolaire de l'activité. C'est ainsi qu'il a été demandé aux candidats d'évoluer selon trois modalités de jeu différentes :

- Période 1 : Jeu à 6 contre 6 : Défense imposée en homme à homme sur demi-terrain avec engagement rapide afin de mettre en évidence les compétences des candidats dans le jeu sur «grands espaces».
- Période 2 : Jeu sur un demi-terrain à 7 contre 7 : Défense à dispositif imposé 1-5 avec un système à tendance Zone. Les candidats ont été vus sur différents postes de jeu avec le souci d'équilibrer les rapports de force individuels.
- Période 3 : Jeu à 7 contre 7 : Défenses imposées en 2 - 4 en valorisation de la récupération active de la balle puis en 0 - 6. Lors de ces séquences les candidats ont été invités à évoluer sur les postes de la base arrière (1/2 et arrières) afin de disposer d'un volume de jeu très important.

Le déroulement de l'épreuve a permis aux deux candidats d'exprimer leurs compétences dans les différents domaines de l'activité (jeu sur tout le terrain ; attaque placée /défense placée ; maîtrise technique dans un contexte d'opposition modérée et «contrôlée»)

Niveau des candidats de la session 2009

Résultat de l'épreuve : moyenne 08.50 (+/- 03.54)

Les candidats ont obtenu les notes de 11 et 06

Nous devons signaler qu'un des deux candidats s'est présenté blessé à l'épreuve et n'a pu exprimer pleinement ses savoir faire et mettre en œuvre l'ensemble de ses compétences.

Conseils de préparation

Les candidats doivent se préparer à cette épreuve en se basant sur une pratique d'entraînement voir même de compétition régulière à même de permettre une gestion du stress satisfaisante, mais aussi afin de répondre aux différentes dimensions de l'épreuve sur les pôles réglementaire, énergétique, perceptif et décisionnel.

Cette préparation doit envisager la polyvalence à différents postes de jeu ainsi que de bonnes facultés d'adaptation à de nombreuses modalités de jeu et à la diversité des partenaires et des adversaires. Les modifications récentes du code de jeu de Handball doivent être connues et appliquées concrètement dans la pratique des candidats (exemples : engagement rapide, protection du joueur ...).

BADMINTON

Modalités de l'épreuve

L'épreuve consiste en une succession de plusieurs phases de jeu dans lesquelles les candidats sont confrontés à des niveaux d'opposition de plus en plus proche du leur. L'évaluation du niveau de compétence des candidats s'effectue lors de la dernière phase dans un rapport de force équilibré. Les candidates et les candidats sont placés dans des groupes non mixtes afin d'établir une notation spécifique de leur performance. Cependant, dans certains cas, les rencontres peuvent être mixtes afin d'évaluer les compétences dans un rapport de force équilibré. Le jury peut être amené à donner des consignes de jeu pour mieux évaluer certaines prestations. La durée totale de la prestation est d'environ 45 mn par candidat. Les volants sont en plastique et fournis.

Evaluation

Elle portera à la fois sur la performance et le niveau de compétence du candidat. Cinq niveaux de compétence sont définis.

- Niveau 1 : Les trajectoires sont peu variées et peu dangereuses pour l'adversaire. Le candidat est en grande difficulté pour organiser ses déplacements. Il est en retard sur la plupart des volants. Le jeu est subi quelque soit le niveau de l'adversaire. Le candidat ne dispose pas du minimum de coordinations spécifiques pour résister ou exploiter les occasions favorables pour rompre l'échange à son profit.
- Niveau 2 : Le candidat cherche à gagner l'échange mais selon une seule modalité souvent indépendante du jeu adverse. Les trajectoires émises sont peu puissantes, ou imprécises, et le jeu au filet est mal maîtrisé. Les déplacements ne permettent pas une couverture défensive suffisante. Ce niveau peut être différencié selon l'utilisation qui est faite des trajectoires faciles.
- Niveau 3 : Le candidat varie ses trajectoires avec l'intention de créer et d'utiliser des déséquilibres. Le registre des actions de frappe s'est enrichi, mais il reste lisible pour l'adversaire. Les déplacements, souvent équilibrés, permettent de résister un peu en situation défavorable et de profiter avantageusement des situations d'attaque.

- **Niveau 4** : Le jeu est conçu comme un enchaînement de frappes au service d'une stratégie à moyen terme, adapté à l'adversaire. Les trajectoires sont parfois plus rapides tout en restant précises et adaptées aux cibles visées.
- **Niveau 5** : Le joueur impose un système de jeu adapté au rapport de force. Les trajectoires sont souvent tendues pour accélérer le jeu. Les feintes, nombreuses, placent l'adversaire face à une incertitude importante. Les déplacements sont fluides, économes et permettent ainsi des interceptions précoces du volant.

Performance

La notation de la performance s'établit comme suit :

- A partir du classement effectué lors de la dernière phase, de façon spécifique pour les candidats et les candidates.
- En lien et relativisée par le niveau de compétence évalué : à chaque niveau de compétence correspond une fourchette de notes de performance.

Constats

Le niveau de cette session s'est révélée très homogène tant chez les garçons que chez les filles. (niveaux 2 et 3). Un seul garçon s'est démarqué (niveau 4). Les intentions tactiques pour construire le point existent mais ne sont pas toujours adaptées au rapport de force. Les trajectoires sont souvent imprécises car beaucoup de candidats ne possèdent pas un bagage technique suffisant leur permettant d'asseoir leur projet de jeu. Quelques candidats connaissent des difficultés sur le plan énergétique à la fin de l'épreuve. Néanmoins, l'effort de préparation dans ce domaine est à souligner.

Conseils de préparation

- S'entraîner régulièrement à jouer dans un rapport de force défavorable.
- Se confronter souvent à des adversaires différents tant sur le plan du niveau que du style de jeu. Cela pour conserver une lucidité tactique et une disponibilité motrice suffisantes.
- Se préparer sur le plan énergétique au type d'effort requis par l'épreuve.

ESCALADE

Conditions et déroulement de l'épreuve

La structure artificielle sur laquelle s'est déroulée l'épreuve est essentiellement un mur vertical comportant une zone à relief déversant une autre où l'on trouve un macro-relief. Les prises sont rapportées et exclusivement sortantes. La surface est en béton lisse, sans micro relief ne permettant pas ou peu la pose de pieds en adhérence. Le mur fait une hauteur de 11 mètres ce qui constitue une hauteur importante par rapport à ce que l'on observe généralement dans les structures artificielles d'escalade. Sept voies balisées par couleur ont été proposées du 5a au 7a. Les voies empruntaient des itinéraires plus ou moins sinueux si bien que le développé d'escalade approchait en général la quinzaine de mouvements quelles que soient les difficultés considérées. La disposition et les spécificités des prises constitutives des passages imposaient de rompre avec une progression de type «grimpeur d'échelle» y compris dans les voies faciles. Par exemple dans les voies faciles, les préhensions étaient toujours confortables

et nombreuses mais les quelques changements de directions dans l'itinéraire ou de densité de prises obligeaient le grimpeur à réfléchir à l'ordre de la pose des pieds ou des mains où à sélectionner les prises les plus compatibles avec le sens de déplacement. Dans les voies plus difficiles, les grimpeurs ont été confrontés à des configurations particulières de prises nécessitant la mise en œuvre de gestuelles spécifiques de l'escalade sportive : saisies et travail de prises verticales, passages de macro-reliefs; progression en dévers, dièdre ou arêtes pouvant nécessiter des mouvements d'amplitude.

Après vingt minutes d'échauffement dans une zone prévue à cet effet (petite zone de «bloc»), chaque candidat devait sur une période de 15 minutes :

1. Prendre connaissance des différentes voies, les «lire» et annoncer au jury la première voie choisie. Le chronomètre était déclenché lorsque le choix de la première voie avait été effectué. Les candidats ont été autorisés à toucher les prises en bas du mur (pieds au sol).
2. Grimper deux voies en tête «à vue» avec une seule chute autorisée par voie (possibilité de reprendre la même voie dans le cas où elle n'a pas été réalisée entièrement).

Autres points de règlement :

1. La ou les prises de départ imposées sont présentées au candidat. La voie est considérée comme terminée lorsque le grimpeur saisit la prise de sortie et que le point d'assurance le plus haut a été mousquetonné.
2. En cas de chute, le grimpeur était autorisé à se replacer à l'endroit de sa chute et à se vacher pour récupérer. Cependant durant ce temps de remise en position et de récupération, le chronomètre n'est pas arrêté.
3. La gestion des quinze minutes est laissée libre. Elle laisse la possibilité aux candidats de gérer les temps d'efforts et de récupérations en fonction des difficultés rencontrées.

Notation

La note était le produit à part égale d'une appréciation de la performance et de la maîtrise de la réalisation. La notation de la performance prenait en compte la cotation plus élevée des deux voies réalisées entièrement ainsi que son caractère plus ou moins technique. La maîtrise de la réalisation s'effectuait à partir des critères d'observation suivants :

Les critères de notation ont été les suivants :

1. La qualité des appuis pédestres et des saisies manuelles
2. La précision des placements et des déplacements sur les configurations de prises
3. Le rythme de progression et la qualité de l'enchaînement des mouvements
4. La qualité de l'anticipation et de la lecture
5. L'engagement et la combativité
6. Le mousquetonnage (conformité et précision).

A titre indicatif, voici le barème de performance retenu cette année :

| | 7a vue | 7a 1 chute | 6c vue | 6c 1 chute | 6b vue | 6b 1 chute | 6a vue | 6a 1 chute | 5c vue | 5c 1 chute | 5b vue | 5b 1 chute | 5a vue | c |
|-------|-----------|------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|-----------|---|
| Homme | 10 | 9 | 8 | 7.5 | 7 | 6.5 | 6 | 5.5 | 5 | 4 | 3 | 2.5 | 2 | 1 |
| Femme | | | 10 | 9.5 | 9 | 8.5 | 8 | 7.5 | 7 | 6 | 5 | 4.5 | 4 | 3 |

Il a été possible de parcourir deux fois la même voie mais alors le jury prenait en compte dans son appréciation le fait que la deuxième voie n'était plus effectuée «à vue». Lorsque le candidat ne termine aucune des deux voies, il était noté sur les compétences démontrées.

- Remarque : le niveau des cotations prend en compte les conditions de l'épreuve, à vue, mur nouveau, conditions de concours et correspond donc à une cotation «facile».

Profils des candidats

Le niveau des candidats était homogène et la difficulté des voies réalisées se situait entre le 5a et le 6a, ce qui correspond à un bon niveau de polyvalence. Ce niveau de prestation correspond à ce que l'on peut attendre à l'issue de deux cycles de pratique en UFR-STAPS. Tous les candidats maîtrisaient les éléments relatifs à la gestion de sa sécurité au cours de la progression en tête même si parfois le mousquetonnage s'avérait laborieux. Le jury encourage les futurs candidats à inscrire leur prestation dans cette étroite fenêtre de difficulté : cotations suffisamment élevées pour approcher une performance maximale obligeant de réelles conduites d'adaptation, avec toutefois une probabilité raisonnable de sortir la voie (une chute est possible). Les différentes voies sollicitaient des gestuelles assez variées permettant de mettre en évidence la variété du répertoire gestuel. Dans ce niveau de voie, il est toujours possible de passer en mobilisant beaucoup d'énergie, mais le jury notamment dans la note de maîtrise prend en compte l'économie dans le déplacement, la fluidité et l'enchaînement des actions.

Conseils de préparation

Les futurs candidats doivent s'exercer à gérer les différentes tâches à effectuer dans un laps de temps relativement court (quinze minutes). Le jury souligne notamment les points suivants :

- Se confronter dans la préparation aux conditions d'une escalade «à vue» sur des voies inconnues.
- Gérer son effort sur des voies assez longues car le mur est particulièrement haut pour une SAE.
- S'entraîner régulièrement dans des voies proposant des passages variés sur S.A.E. hautes ou sur pan.
- Apprendre à accepter la chute afin de s'engager complètement dans les pas difficiles.
- Systématiser le mousquetonnage des deux mains afin de diminuer les temps de blocages très coûteux sur le plan énergétique.

Enfin, le jury renouvelle ses conseils concernant l'intérêt d'une pratique sur supports diversifiés.

1.3 Epreuve de pratique sportive d'option

GYMNASTIQUE AU SOL

Déroulement de l'épreuve

L'épreuve de gymnastique s'est déroulée conformément aux modalités adressées aux candidats, dans le respect de la logique culturelle des codes FIG de référence. A ce titre, nous souhaitons préciser que les candidat(e)s peuvent choisir des difficultés qui ne sont pas référencées dans les grilles proposées. Dans ce cas le jury est responsable de la reconnaissance et attribue une valeur en adéquation avec la logique de hiérarchisation des grilles de référence. Nous précisons que les difficultés choisies doivent être présentes dans le code FIG en vigueur à la date du concours. Les conditions matérielles identiques à celle de la session 2008 respectaient scrupuleusement les normes FIG. Le jury mixte était composé de quatre personnes. Au regard du nombre de candidats, le jury détermine en début d'épreuve les modalités d'échauffement (30 minutes pour cette session). Cette année, le temps d'échauffement est bien géré par les candidat(e)s dans un souci de prévention et de préparation à l'épreuve. A l'issue du temps d'échauffement les candidats sont appelés dans l'ordre de convocation et se présentent au jury pour effectuer leur enchaînement.

«Statistiques»

| | Notes de départ | Notes finales | Coefficient | Déductions |
|---------|-----------------|---------------|-------------|------------|
| Moyenne | 14.31 | 11.59 | 3.25 | 2.725 |
| Minimum | 9.5 | 5.35 | 1.8 | 1.9 |
| Maximum | 20.4 | 18.5 | 5.1 | 4.5 |

Seul un mouvement présenté ne remplit pas l'ensemble des exigences. En effet, pour ce candidat, l'exigence «Série acrobatique de 2 éléments différents dont un avec envol» n'a pas été comptabilisée. Il suffisait de rajouter une simple roulade avant après la roulade élevée présente dans l'enchaînement pour gagner un point sur la note finale.

Par ailleurs, une mauvaise exécution peut entraîner la non reconnaissance d'un élément (exemple : Y non tenu 2 secondes). Cet élément bien que non reconnu (pas de valeur de difficulté) est tout de même pénalisé (secteur exécution) par le jury dans le respect du code FIG en vigueur. Nous rappelons donc aux candidat(e)s l'importance de présenter un «enchaînement» présentant des éléments parfaitement maîtrisés. Néanmoins, cette année la moyenne des déductions témoigne d'un effort sur le secteur «maîtrise d'exécution».

Nous constatons que les mouvements sont dans l'ensemble bien composés en intégrant majoritairement des éléments proposés dans les fiches annexes. Une candidate obtient 0.4 points de bonifications pour avoir présenter une difficulté supérieure à celle proposée dans les grilles de référence.

Les roulades, la roue, la rondade, le saut de mains, le flip et les saltos avant et arrière sont les éléments les plus souvent présentés par les candidats.

Les filles utilisent, à juste titre, la fiche spécifique (GAF) pour augmenter leur note de départ à l'aide des «sauts» et «tours» (rappel : 5 acrobaties minimum doivent être intégrées dans les 10 meilleures difficultés).

Un seul «enchaînement» est pénalisé d'une faute de «composition» pour arrêt de la musique avant la fin de l'exercice. Nous rappelons l'importance d'avoir une lecture très attentive du code de pointage FIG en vigueur en complément du règlement spécifique à cette épreuve.

JUDO

Modalités de l'épreuve

L'épreuve consiste à évaluer la capacité d'un candidat à combattre en opposition et à prendre en compte toutes les dimensions qu'impose la pratique du Judo, à savoir : technique, physique et mentale.

L'épreuve se déroule en deux temps :

1. Après un échauffement de 10 minutes libre, 1 Nage Komi de projection de 1 fois 2' ou le candidat doit attester de sa capacité à projeter et à être projeté dans au moins 3 directions différentes, et ce en toute sécurité (stabilité des appuis, contrôle de Uke pendant la chute, tête sortie de l'axe de la projection pour le rôle de Tori, Ukémis maîtrisés pour le rôle de Uke, etc...)
2. Après un temps de repos de cinq minutes, 1 situation d'opposition au sol : Uke en position quadrupédique, Tori à côté. Durée 2 minutes dans chacun des rôles avec 2 minutes de récupération au changement de rôles. 2 **Combats** debout minimum de 5 minutes non mixtes, par catégorie de poids. Le combat prend fin après 2 ippons ou à la fin du temps imparti.

La prestation physique est appréciée au cours du Nage Komi et des Combats réalisés. Quatre points seront particulièrement pris en compte pour l'évaluation :

1. L'efficacité et la gestion de l'Effort
2. Le système d'attaque et de défense
3. Les différentes directions d'attaque
4. Le niveau de Performance

Le règlement de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA) est applicable.

Le Jury peut être amené à donner des consignes aux candidats, et ceci à tout moment de l'épreuve. Si le candidat ne satisfait pas à l'épreuve du Nage Komi, il ne sera pas autorisé, pour des raisons de sécurité, à passer l'épreuve Combat et sa note ne pourra excéder 5/20.

Le Jury pourra vérifier le poids du (des) candidats avant l'épreuve.

Evaluation

La notation sur 20 s'effectue par référence aux niveaux de pratiques suivantes :

- Niveau national : 18 à 20
- Niveau interrégional : 15 à 17

- Niveau régional : 12 à 14
- Niveau départemental : 9 à 11
- Niveau inférieurs : 8 et en dessous

Trois modules sont noter :

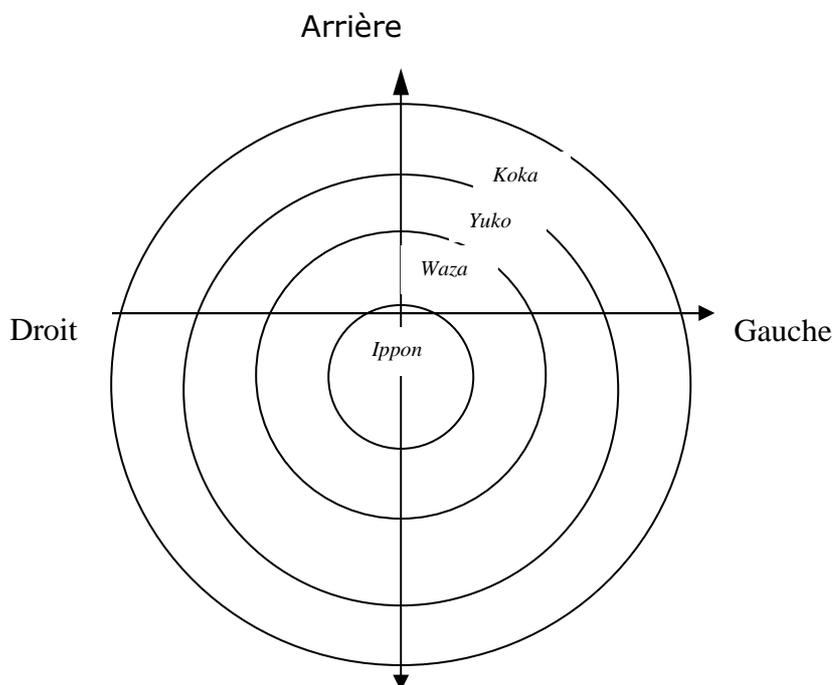
Module 1 : Notes efficacité / gestion de l'effort

| Observables | Combat 1 | | | | Combat 2 | | | | Combat 3 | | | |
|---|----------------|---|---|---|----------------|---|---|---|----------------|---|---|---|
| Efficacité | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 |
| Gestion de l'effort | 1 | 2 | 3 | | 1 | 2 | 3 | | 1 | 2 | 3 | |
| Totaux | C1 = /7 | | | | C2 = /7 | | | | C3 = /7 | | | |
| Note du module 1 (C1+C2+C3) / 3 = /7 | | | | | | | | | | | | |

Module 2 : Notes système d'attaque et de défense

| | OBSERVABLES | Combat 1 | | | Combat 2 | | | Combat 3 | | |
|--|---------------------------|-----------------|---|---|-----------------|---|---|-----------------|---|---|
| | <i>Kumi Kata</i> | 0 | 1 | 2 | 0 | 1 | 2 | 0 | 1 | 2 |
| <i>Debout</i> | <i>Variété Technique</i> | 0 | 1 | 2 | 0 | 1 | 2 | 0 | 1 | 2 |
| | <i>Attaque appropriée</i> | 0 | 1 | 2 | 0 | 1 | 2 | 0 | 1 | 2 |
| | <i>Défense appropriée</i> | 0 | 1 | 2 | 0 | 1 | 2 | 0 | 1 | 2 |
| | <i>Liaison Debout Sol</i> | 0 | 1 | 2 | 0 | 1 | 2 | 0 | 1 | 2 |
| | <i>Totaux</i> | <i>C1 = /10</i> | | | <i>C2 = /10</i> | | | <i>C3 = /10</i> | | |
| Note du module 2 (C1+C2+C3) / 3 = /10 | | | | | | | | | | |

Module 3 : Direction d'attaque



3 ou 4 directions différentes = 3 pts
 2 directions différentes = 2 pts
 1 direction = 1 pt

Avant

*Note du module 3=**/3*

Avant

Note finale du candidat = m1 + m2 + m3 = /20**(module 1)** Note 1 = Jamais / Note 2 = Parfois / Note 3 = Souvent / Note 4 = Toujours

Note 1 = Moyen / Note 2 = Bien / Note 3 = Très Bien

Constat/Profil des candidats

- Les candidats doivent montrer leur capacité à combattre en toute sécurité pour eux et pour les autres, selon un système d'attaque et de défense élaboré.

Conseils de préparation

- Il est préférable que les candidats aient un niveau de ceinture orange de club.
- Les candidats sont confrontés à une épreuve exigeante qui nécessite une préparation spécifique et une bonne compréhension de l'intitulé de l'épreuve.
- Les candidats doivent être capable de montrer au jury leur capacité à s'échauffer de manière spécifique, de maintenir un échauffement dynamique entre les combats, de faire preuve d'une hygiène alimentaire et d'hydratation adaptée, de s'engager lucidement dans le combat en respectant l'éthique du Judo.
- Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

1. Ont fait preuve de continuité dans les différents secteurs (debout /liaison debout- sol/sol).
2. Ont mis en place un projet technico-tactique performant et adapté aux caractéristiques de l'opposition.
3. Ont fréquemment marqué des avantages décisifs (Ippon : 10 points).
4. Ont une saisie préférentielle leur permettant de construire un système d'attaque et de défense efficace ainsi qu'un spécial performant.
5. Ont été capables d'imposer des changements de rythme dans le combat.

L'expérience acquise en compétition s'avère un atout majeur pour le candidat.

Le candidat pourra attester de son niveau en présentant tous documents officiels qu'il jugera nécessaire.

SAUT EN LONGUEUR**Remarques générales et conseils de préparation**

Le niveau de cette épreuve était très faible cette année. Cela est en partie dû au manque de qualités physiques des candidats. Néanmoins, il semble qu'aucun candidat n'ait préparé spécifiquement cette épreuve. Deux candidates avaient juste étalonné leur cours d'élan. Une candidate étant arrivée blessée à l'épreuve

n'a pas pu courir réellement. Le garçon a réalisé des performances dont le faible niveau ne lui a pas permis d'entrer dans le barème du concours.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité d'une préparation spécifique à cette épreuve. Organiser globalement sa course d'élan ne constitue pas une préparation suffisante. Les phases d'impulsion, de suspension et de réception nécessitent une préparation particulière qui semble totalement négligée des candidats.

400 M

Remarques générales et conseils de préparation

Le niveau de cette épreuve est un peu plus hétérogène cette année. Quelques candidats semblent s'être préparés spécifiquement à cette épreuve. A l'inverse, certains courent sans chaussures à pointe et se pénalisent énormément. D'autres, non préparés, ne connaissent pas les règles relatives au placement dans les starting-blocks.

Les candidats font preuve de beaucoup de volonté et vont au bout de leur effort. Néanmoins, ils pourraient améliorer leur performance de manière très significative s'ils ne faisaient pas d'erreurs d'allure. En effet, certains candidats finissent rapidement, preuve qu'ils auraient pu supporter une allure plus rapide dans la première partie de course. D'autres, plus nombreux, partent trop vite et ralentissent considérablement dans le deuxième 200 mètres (jusqu'à l'abandon pour une candidate après 280 mètres de course). Le jury insiste sur la nécessité de se préparer spécifiquement à cette épreuve, au minimum au niveau de l'allure de course.